



ACTION SOCIALE : CR DU CCAS PLENIER

LUNDI 7 DECEMBRE 2020

Le CCAS plénier s'est réuni, en visio-conférence, afin de faire le point sur l'action sociale 2020 et voter le budget pour 2021.

En début de séance, les trois associations nationales Anafacem, Aramis, et Unasacem ont présenté le CR de leurs activités 2020, activités très réduites et souvent annulées en raison de la crise sanitaire. Elles ont ensuite communiqué leurs demandes de subvention pour 2021, demandes en baisse compte-tenu du contexte sanitaire et des avances réalisés pour des projets 2020 reportés en 2021.

Le budget du CCAS 2020 établi avant la crise covid se montait à 8 725 000 € (prestations individuelles et collectives). Compte-tenu de la crise financière et sanitaire liée au covid, des économies ont été demandées et réalisées au-delà de l'attendu, une partie servant à abonder la somme dédiée à la mutuelle de la DGAC (600 000 euros).

Les deux établissements Météo-France et ENAC ont également présenté l'exécution de leur budget d'action sociale 2020, **la somme reversée par Météo-France à la DGAC au titre de l'action sociale commune est de 915 000 euros.**

Le budget 2021 du CCAS est en diminution. Il est amputé d'un montant de 600 000 euros dédié au complément pour la mutuelle de la DGAC (MGAS); l'administration a indiqué que ce soutien à la mutualisation a vocation à se pérenniser même si le montant pour les années futures n'est pas encore déterminé.

Parallèlement, les besoins de la restauration sont en hausse ; après discussions, c'est une augmentation de 440 000 euros qui est actée dans ce budget.

Ces modifications ont dû être réparties sur les autres lignes du budget.

Comme il a été décidé unanimement de ne pas toucher aux prestations de solidarité (prestations individuelles), les baisses devaient porter sur l'action sociale collective (associations nationales et CLAS) et sur le PIB (prêt immobilier bonifié à usage des agents DGAC dans le budget du CCAS, Météo-France assurant ces prêts sur son budget propre d'action sociale). Des discussions d'arbitrage ont eu lieu de la part des différents syndicats.

Les représentants FO DGAC et Météo-France ont défendu un budget équilibré, tout en soutenant l'action sociale collective : associations nationales et CLAS qui subventionnent les associations locales proches des agents.

Parallèlement, il a été constitué une réserve de précaution de 180 000 euros que l'administration espère pouvoir réaffecter en avril en fonction des besoins : restauration, associations nationales, CLAS, PIB

Le budget qui a été voté prévoit d'attribuer une subvention aux associations nationales à hauteur des montants demandés (en baisse de 19 %) et acte une diminution de l'ordre de 20 % pour la vie des CLAS et pour le PIB.

Compte-tenu de la baisse du budget, il a été décidé de mener des réflexions dès le début d'année 2021 sur la politique du CCAS (actions prioritaires), sur la restauration, et sur le PIB.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les représentants FO du CCAS :

Sylvie BRIGNON : sylvie.brignon@meteo.fr , membre du bureau du CCAS

Isabelle ESPANET : isabelle.espanet@aviation-civile.gouv.fr

Jean-Luc MALLET : jean-luc.mallet@aviation-civile.gouv.fr, membre du bureau du CCAS

Pierre MEYBON : fopierre@aol.com